

---

## Déclaration préalable SNPTES – du 02/12/2019

---

« Madame la secrétaire générale, présidente du comité technique de l'administration centrale (CTAC),  
chères et chers collègues,

Le 23 octobre 2019, lors d'une réunion de concertation dans le cadre de la préparation de la réforme des retraites, le SNPTES a rappelé son attachement à un régime de retraite par répartition (le système par point en est un), mais il a également alerté le gouvernement sur la faiblesse des rémunérations dans notre secteur d'activité et sur l'impact négatif que cela va avoir sur le niveau des pensions.

Le SNPTES n'est pas opposé à un système par point, mais en l'absence de réponses satisfaisantes permettant de lever toutes les inquiétudes au sujet de la mise en place de ce nouveau système, le SNPTES ne peut qu'appeler l'ensemble des personnels à se mettre en grève et à manifester le 5 décembre 2019, pour demander :

- la prise en compte de l'ensemble de la rémunération (primes incluses) des 6 derniers mois d'activité ;
- une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC ;
- la ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités ;
- la revalorisation de la rémunération indiciaire ;
- l'alignement des régimes indemnitaires sur les montants les plus favorables de la fonction publique ;
- la suppression des décotes et des surcotes ;
- la prise en compte des années travaillées à l'étranger ;
- la prise en compte de l'ensemble des années d'études et de formation.

Le 3 juillet 2019, nous avons déjà abordé la question de la circulaire du Premier ministre en date du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail dans les termes suivants :

*Les opérations de réorganisation en cours sont-elles la réponse du ministère à cette circulaire ?  
Ou bien sont-elles la première étape d'un processus de plus grande importance avec des conséquences susceptibles d'inquiéter les agents (baisse des effectifs totaux, délocalisation, déconcentration...)?*

Compte tenu des derniers éléments portés à notre connaissance depuis la mi-novembre en matière de transfert d'emplois, nous souhaitons qu'un nouveau point soit effectué à propos des conséquences de cette circulaire au sein de notre ministère.

Le 3 juillet 2019, dans le droit fil de la mise en œuvre du RGPD, nous avons soulevé la question des canaux qui doivent permettre d'instruire les questions juridiques se posant au quotidien, ainsi que celle du périmètre des différents acteurs agissant dans le domaine de la protection des données. Nous avons également demandé à connaître la vision ministérielle et le plan d'action en matière de logiciels et de suites de vie scolaire.

Le 30 septembre 2019, nous étions revenus sur le sujet précité en demandant à savoir où nous en étions en matière de reprise par le ministère de la maîtrise des logiciels de vie scolaire.

Pour toutes ces questions, comme pour celles qui concernent la politique d'ouverture et de partage des données publiques, nous sommes toujours à ce stade dans l'attente de clarifications et de réponses précises.

*Dès le 4 juillet 2019, le SNPTES a transmis à Monsieur le chef de service du SAAM une proposition visant à fluidifier les interventions lors des CTAC, à faire évoluer les choses afin que chaque organisation syndicale puisse se faire entendre et nourrir au mieux la réflexion. Où en sommes-nous précisément dans l'instruction de ce sujet ?*

*Hormis la question de la régulation des débats et des échanges, c'est le déroulement même des CTAC qui s'avère à présent problématique pour le SNPTES. Réduites à une demi-journée, les séances ne permettent plus, dans leur nouveau format, d'aborder la totalité des sujets mis à l'ordre du jour. Pour autant, les points qui étaient programmés et qui n'ont pas été traités ne sont pas automatiquement reportés au CTAC suivant, ce qui est regrettable.*

*Ainsi, le bilan des attributions indemnitaires 2018 prévu au CTAC du 3 juillet dernier a été remis au 19 septembre et examiné lors d'une simple réunion avec le SAAM. Le bilan social, qui devait initialement être abordé lors des deux CTAC des 8 novembre et 2 décembre, n'a fait l'objet pour l'heure que d'une seule séance et reste en suspens.*

*Il ne faudrait pas que d'autres sujets, cruciaux pour les personnels que nous représentons, soient relégués au prétexte de la nouvelle organisation mise en place. Cela ne favorise pas les conditions optimales pour un réel dialogue social et pour la concertation auxquels le SNPTES est très attaché.*

*Enfin, et concernant le point sur le bilan du télétravail qui figure à l'ordre du jour de cette séance de CTAC, le SNPTES a été sollicité par plusieurs collègues de la DGRH qui demandent à avoir accès à ce dispositif. En effet, faute de moyens pour se connecter à certains serveurs, les personnels ne peuvent pas bénéficier de cette forme d'organisation du travail. Dans un souci d'équité, le SNPTES vous demande d'intervenir auprès de la DNE afin de leur en fournir les moyens.*

*Merci de votre écoute. »*

*SNPTES, Paris, lundi 02 décembre 2019*